

Date d'édition : Avril 2024

CERTIFICAT DE GARANTIE CEDRAL TERRASSE

Indépendamment des garanties légales applicables, la société ETEX France EXTERIORS offre pour les lames CEDRAL TERRASSE une garantie contractuelle dans les conditions et modalités sont décrites ci-dessous.

Garantie contractuelle

1. La société ETEX France EXTERIORS garantit qu'au moment de la livraison-facturation à son client direct les lames CEDRAL TERRASSE sont conformes aux spécifications et limites de tolérance stipulées dans la fiche technique CEDRAL TERRASSE en vigueur au moment de la livraison.
2. La société ETEX France EXTERIORS garantit pendant une durée de 10 ans à compter de la livraison-facturation des lames CEDRAL TERRASSE à son client direct les propriétés mécaniques et la résistance au gel des lames.

Conditions et limites

1. La garantie contractuelle ne s'applique pas sur les propriétés visuelles et de teintes des lames CEDRAL Terrasse.
2. La garantie n'est applicable que si les lames CEDRAL TERRASSE ont été stockées, transportées, manipulées, utilisées, installées et entretenues conformément aux règles de l'art, aux prescriptions contenues dans les documentations techniques édités par le fabricant en vigueur et à nos recommandations. Les directives d'installation applicables au moment de la livraison sont disponibles sur notre site internet cedral.world
3. La garantie n'est applicable que si les lames CEDRAL TERRASSE ont été installées à l'aide des accessoires spécifiés ou recommandés par la société ETEX France EXTERIORS, ou d'autres accessoires de qualité équivalente ayant été approuvés préalablement par écrit par notre société.

La garantie est exclue pour tous les dommages causés par des agressions chimiques ou biologiques, par des circonstances exceptionnelles telles que tempêtes, grêles, inondations, conditions climatiques inhabituelles et autres cas de force majeure, pollution de l'air, exposition environnementale, poussière, modifications d'aspect dues à la présence de suie, rouille, peinture, mousse ou autres agents corrosifs ou contaminants et plus généralement tous les dommages dus à des facteurs externes ainsi que tous les autres dommages qui auraient facilement pu être évités par un entretien et un contrôle réguliers.

4. Pour pouvoir bénéficier de la garantie, la réclamation doit être formulée par écrit au plus tard huit jours après l'apparition des désordres et la société ETEX France EXTERIORS doit avoir la possibilité de procéder à un examen sur place et d'inspecter les désordres. Sur demande, l'acheteur devra fournir des détails et des photos sur les désordres et une preuve d'achat (facture). A défaut, la présente garantie contractuelle sera nulle.

5. En cas de réclamation acceptée, la garantie est limitée au remplacement par simple échange des produits reconnus par ETEX France EXTERIORS défectueux, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature ou à quelque titre que ce soit. Néanmoins, la société ETEX France EXTERIORS se réserve le droit, de proposer une réparation comme solution réparatoire selon les circonstances.
6. La présente garantie contractuelle est en tout état de cause limitée au montant de la facture relative aux lames CEDRAL TERRASSE initialement livrées à son client. Tous dommages indirects ou immatériels, sous quelque forme ou nature que ce soit, manque à gagner, occasions manquées, économies envisagées, perte d'exploitation, perte de production, sont exclus de la présente garantie contractuelle.
7. En cas de modification de la présente garantie contractuelle, la garantie contractuelle en vigueur à la date de facturation s'appliquera.
8. La présente garantie est régie par la loi française. Toute réclamation ou contestation relative à l'interprétation et à l'exécution de la présente garantie, sera exclusivement soumise aux tribunaux compétents de Versailles.
9. La garantie contractuelle de notre société s'applique uniquement sur le territoire de la France métropolitaine, les îles françaises qui dépendent du continent européen et Monaco, hors DOM et TOM.

Responsable Prescription Technique CEDRAL

ETEX FRANCE EXTERIORS
SAS au capital de 15 416 584 €
Siège social : 2 rue Charles-Edouard Jeanneret
CS90129 - 78306 Roissy Cedex
Tél. : 01 39 79 60 60
RCS Versailles B615 331 346 - TVA FR 26515331346